

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

CONSEIL DE L'HOSPITALISATION

**Recommandation n° 2013-14 en date du 11 juin 2013**  
**relative à la mise à jour de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale**

Le conseil de l'hospitalisation,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-21-2, L.162-22-7, R.162-22 et R.162-23 ;

Vu la recommandation du conseil de l'hospitalisation n° 2010-25 en date du 18 novembre 2010 relative à la liste des spécialités pharmaceutiques facturées en sus des prestations d'hospitalisation ;

La Fédération hospitalière de France, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs, la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer et la Fédération de l'hospitalisation privée ayant été saisies pour avis le 30 mai 2013 ;

Après en avoir délibéré le 11 juin 2013,

Considérant l'avis de la Commission de la Transparence du 6 mars 2013 relative à la spécialité ADCETRIS du laboratoire TAKEDA;

Considérant que la Commission de la Transparence a reconnu une amélioration du service médical rendu modérée de niveau III à la spécialité ADCETRIS en termes d'efficacité chez l'adulte dans la prise en charge du lymphome hodgkinien CD30 positif récidivant ou réfractaire après greffe autologue de cellules souches (ASCT) ou après au moins deux traitements antérieurs quand l'ASCT ou une polychimiothérapie n'est pas une option de traitement et dans le traitement du lymphome anaplasique à grandes cellules systémique récidivant ou réfractaire ;

Considérant enfin que la manière dont ADCETRIS est susceptible d'être prescrit et le fait que le coût moyen de traitement attendu par séjour ne permet pas l'intégration dans les tarifs des groupes homogènes de séjours (GHS) concernés;

**Recommande d'inscrire** la spécialité pharmaceutique ADCETRIS sur la liste visée à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale.

Fait, le 11 JUIN 2013

Le Président du Conseil de l'hospitalisation  
Directeur général de l'offre de soins



Jean DEBEAUPUIS